

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 03 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 janvier 2022, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	50

CONVOCAATION

Datée	Du 28/01/22
Affichée	du 28/01/22

OBJET

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre
pour la requalification des espaces
publics de L'Aigle :
Marché Subséquent n° 2
Voie Verte de la Risle
Validation de l'Avant-Projet
Sommaire et du bilan d'opération

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Charlene RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVÉL-TRÉPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
Virginie VIOLET a donné pouvoir à François CARBONELL

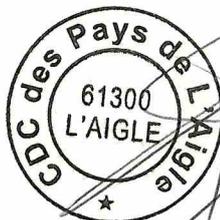
Représentés : Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Guy MARTEL représenté par Xavier COLLET

Absents excusés : Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Nadège TROUILLET
François HUREL
Fabrice GLORIA

Absent : Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 28 novembre 2019, celui-ci a désigné le groupement composé de La Compagnie de Paysage (architecte-paysagiste mandataire), ADEPE, VIAMAP, INGERIF et l'AGENCE ON, comme attributaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle. L'objectif est d'engager une réflexion globale d'aménagement sur la Ville de L'Aigle, afin de garantir une cohérence, une continuité et une qualité architecturale et paysagère dans les aménagements futurs.

L'accord-cadre recouvre un périmètre global, réparti en différents secteurs, chacun correspondant à un Marché Subséquent (MS), qui englobe tout ou partie des missions type de maîtrise d'œuvre.

Pour le marché subséquent n° 2, la Voie Verte L'Aigle-Saint Sulpice sur Risle, il a été attribué à la Compagnie du Paysage (mandataire), lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2021.

Monsieur le Président rappelle que ce projet est en cours de réflexion depuis de nombreuses années (étude de faisabilité lancée par le Pays d'Ouche en 2012 et inscription de ce projet dans le contrat de territoire avec la Région).

Historique et enjeux du projet :

La vallée de la Risle est marquée par une histoire industrielle encore présente au travers d'entreprises du domaine de la métallurgie. La stratégie touristique du territoire consiste à valoriser les sites emblématiques et y développer une offre de produits touristiques. L'entreprise Bohin, fabricant d'épingles, située le long de la Risle à la sortie de L'Aigle constitue aujourd'hui une porte d'entrée touristique avec la Manufacture Bohin.

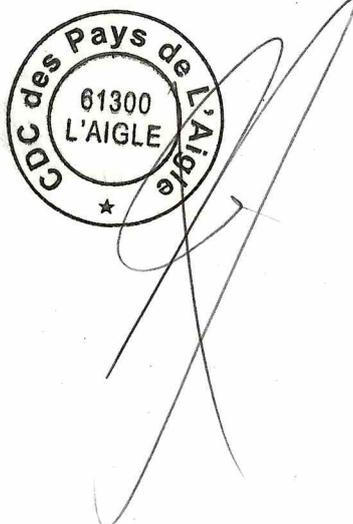
La CdC souhaite aujourd'hui aménager la Voie Verte de la Risle pour créer une nouvelle offre et soutenir le développement de l'économie touristique, tout en contribuant activement au développement des mobilités douces. En effet, cette voie longera la Risle pour relier l'étang La Croix Lamirault à la commune de Saint Sulpice sur Risle en passant par L'Aigle pour un itinéraire total de 7,6 km.

Ce projet répondra à 3 grands objectifs :

- Le développement touristique et la mise en valeur du patrimoine bâti historique : la mise en service de cet itinéraire assurera la liaison entre les activités historiques, patrimoniales et touristique du territoire, permettant ainsi d'en renforcer l'accès et l'attractivité.
- Le développement durable et la mobilité vers l'emploi : la Voie Verte permettra aux habitants de réduire l'utilisation des véhicules dits polluants pour leurs déplacements quotidiens. Elle répondra à un objectif de mobilité locale en permettant à la population de relier à vélo ou à pied, sur un chemin sécurisé, la ville pôle aiglonne et sa périphérie. Ce projet s'intègre dans le schéma directeur vélo réalisé en 2019-2020 et porté par le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO). Le PLUi en cours d'élaboration intègre ce projet de Voie Verte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Le renforcement du lien social : la Voie Verte contribuera au lien social et intergénérationnel puisqu'elle offrira un nouvel espace pour les familles, les activités de loisirs et sportives et facilitera la découverte du territoire par les habitants dans le cadre privé ou scolaire (sorties patrimoine, rivière, variété de la faune et de la flore et des milieux naturels, histoire industrielle...)

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Présentation du projet au stade APS :

Suite à plusieurs comités de pilotage associant la CdC des Pays de L'Aigle, les communes de L'Aigle, et de Saint Sulpice sur Risle, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a présenté le 18 janvier dernier, un Avant-Projet Sommaire (APS).

Descriptif de la Voie Verte :

- Une Voie Verte de 7,6 km de l'Etang La Croix Lamirault à St Sulpice sur Risle, en passant par le centre-ville de L'Aigle selon un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite (largeur de la voie et des passerelles : 3 mètres, pente respectée). Il répondra au cahier des charges « Voie verte ».
- Un tracé, pour la majeure partie situé en bordure de Risle, avec un revêtement en sablé et platelage bois dans les secteurs situés en zones humides. Le parcours nécessite la construction de passerelles, qui impactent largement le budget de l'opération. 4 passerelles dont 2 flottantes devront être aménagées.
- En centre-ville de L'Aigle (portion allant des « Platanes tricentenaires » au futur complexe culturel) est prévu un aménagement par balisage mono directionnel et panneaux. Du futur complexe culturel aux services techniques de la Ville est prévu un passage en site propre en sablé stabilisé.

Enjeux écologiques du projet :

- Situé en bord de Risle, le parcours impacte des zones humides, dont la dégradation nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires. Celles-ci ont pour objectif de restaurer des zones humides dégradées, afin de compenser celles qui disparaissent. Ces compensations sont nécessaires afin d'obtenir l'aval des services de l'Etat sur le projet. Ces services ont été associés en amont.
- A ce jour une possibilité de compensation a été identifiée sur le site de l'Etang La Croix Lamirault. Il s'agirait de restaurer le caractère écologique et paysager du lieu, tout en ouvrant la possibilité de visites pédagogiques.

Calendrier opérationnel :

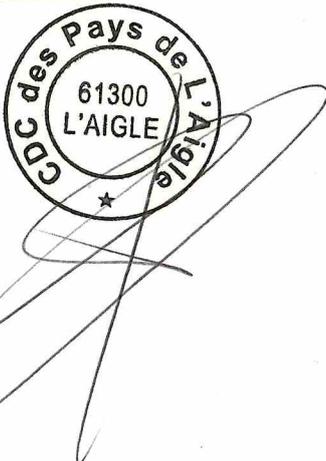
A ce jour, il est envisagé un phasage des opérations sur deux années, selon deux tranches :

- Phase 1 : secteur Est (L'Aigle – St Sulpice sur Risle), y compris la traversée de L'Aigle
- Phase 2 : secteur Ouest (L'Aigle – Etang La Croix Lamirault)

Compte tenu des études complémentaires encore nécessaires, de l'instruction des dossiers par les services de l'Etat et des délais relatifs à l'attribution des marchés, le démarrage des travaux est prévu au mieux pour septembre 2022.

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Bilan financier :

Il est désormais nécessaire de valider l'APS, afin de permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'engager la phase suivante Avant-Projet Définitif (APD) et de solliciter les subventions auprès de nos partenaires.

Dépenses :

Le coût estimé des travaux au stade APS s'élève à 1 904 243 € HT, dont 203 300 € HT de travaux de compensation.

Le coût global de l'opération, intégrant les études, la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, s'élève, au stade APS à 2 472 110 € HT

Recettes :

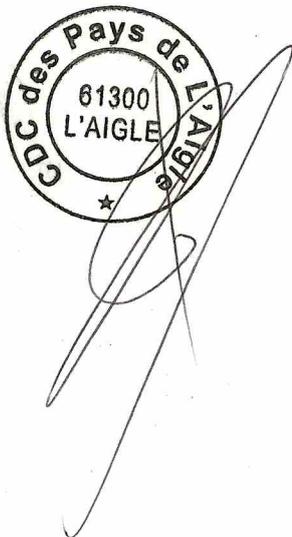
Des subventions seront sollicitées pour un montant total de 1 928 703 €, montant sur lequel il existe une incertitude. La subvention de l'Ademe (Agence de la Transition Ecologique) a été notifiée. La Région et le Département ont formalisé leur engagement à travers le Contrat de Territoire. En revanche, les subventions de l'Etat (FSIL) et de l'appel à projets vélo de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement) dépendront de l'instruction de notre dossier.

Aussi, le bilan d'opération devra-t-il être reconsidéré au moment de la notification définitive des subventions.

Sur la base de ces hypothèses, le bilan prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Acte rendu exécutoire après publication le 11 février 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Bilan prévisionnel			PHASE 1 EST L'AIGLE - ST SULPICE (dont traversée de L'AIGLE)		PHASE 2 L'AIGLE - LA CROIX LAMIRAULT (RAI)	
	en €HT	en € TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
DEPENSES						
Travaux préalables aux études et diagnostics	10 000 €	12 000 €	10 000 €	12 000 €	- €	- €
Géomètre (relevés topo, etc.)	37 000 €	44 400 €	37 000 €	44 400 €	- €	- €
Etudes géotechniques et structures	40 000 €	48 000 €	30 000 €	36 000 €	10 000 €	12 000 €
Etude environnementale	30 000 €	36 000 €	30 000 €	36 000 €	- €	- €
Autres études	15 000 €	18 000 €	- €	- €	15 000 €	18 000 €
Etudes et diagnostics	132 000 €	158 400 €	107 000 €	128 400 €	25 000 €	30 000 €
Honoraires SPS	9 446 €	11 335 €	4 723 €	5 668 €	4 723 €	5 668 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	159 641 €	191 569 €	127 713 €	153 255 €	31 928 €	38 314 €
Contrôle technique	16 859 €	20 231 €	8 430 €	10 116 €	8 430 €	10 116 €
Honoraires	185 947 €	223 136 €	140 866 €	169 039 €	45 081 €	54 097 €
Mandataire	79 958 €	95 949 €	56 770 €	68 124 €	23 188 €	27 825 €
Conduite d'opération	79 958 €	95 949 €	56 770 €	68 124 €	23 188 €	27 825 €
Réalisation voie	1 685 943 €	2 023 132 €	1 197 588 €	1 437 106 €	488 355 €	586 026 €
Compensation zones humides	203 300 €	243 960 €	101 650 €	121 980 €	101 650 €	121 980 €
Travaux préalables	15 000 €	18 000 €	7 500 €	9 000 €	7 500 €	9 000 €
Estimation travaux	1 904 243 €	2 285 092 €	1 306 738 €	1 568 086 €	597 505 €	717 006 €
Aléas et révision de prix	94 482 €	113 355 €	64 962 €	77 954 €	29 500 €	35 400 €
Assurance dommage ouvrages	12 000 €	12 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Frais de publicité (marchés), reprographie	10 000 €	12 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	6 000 €
Taxe d'aménagement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Frais divers	22 000 €	24 000 €	11 000 €	12 000 €	11 000 €	12 000 €
Acquisition terrains (dont frais notaires)	50 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Frais de notaire	3 500 €	3 500 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €
Acquisition de terrains	53 500 €	53 500 €	26 750 €	26 750 €	26 750 €	26 750 €
TOTAL DEPENSES	2 472 110 €	2 953 432 €	1 714 086 €	2 050 353 €	758 024 €	903 079 €
RECETTES sollicitées	€	€	€	€	€	€
Etat FSIL	881 516 €	881 516 €	634 084 €	634 084 €	247 432 €	247 432 €
Région	216 335 €	216 335 €	150 000 €	150 000 €	66 335 €	66 335 €
Département	91 200 €	91 200 €	63 235 €	63 235 €	27 965 €	27 965 €
ADEME	29 610 €	29 610 €	29 610 €	29 610 €	- €	- €
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)	710 042 €	710 042 €	492 322 €	492 322 €	217 721 €	217 721 €
TOTAL subventions	1 928 703 €	1 928 703 €	1 369 251 €	1 369 251 €	559 452 €	559 452 €
FACTVA	484 481 €	484 481 €	336 340 €	336 340 €	- €	- €
TOTAL recettes	1 928 703 €	2 413 184 €	1 369 251 €	1 705 591 €	559 452 €	707 593 €
Autofinancement	543 406 €	540 247 €	- €	- €	198 572 €	195 486 €

Accusé de réception en préfecture
061-20068468-2022-02-03-019-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, les articles R2162-1 à 14,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 attribuant l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-029 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2020 attribuant le Marché Subséquent n° 0 visant l'élaboration d'un Plan Guide/Schéma Directeur Global d'aménagement ainsi que l'attribution du marché subséquent n° 1 - les abords du futur complexe culturel,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 engageant le marché subséquent n° 2,
- Considérant la nécessité de valider l'Avant-Projet Sommaire du MS2 et le bilan d'opération et ainsi de solliciter les subventions auprès des partenaires,

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 février 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Le Président,
Jean SELLIER



- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire de la Voie Verte de la Risle (travaux et compensation), pour un montant prévisionnel de travaux de 1 889 243 € HT
- **APPROUVE** le bilan d'opération, pour un montant en dépenses de 2 472 110 € HT soit 2 953 432 € TTC
- **AUTORISE** le Président et la SHEMA, mandataire, à signer toute les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget sous la forme d'une Autorisation de Programme associée à des Crédits de Paiements annuels (AP/CP)

VOTE : 47 POUR
3 ABSTENTIONS Philippe THOURET et son pouvoir
Philippe CROTEAU

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-019-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022